

à l'échelle de la planète et en donnant une nouvelle impulsion au processus de création d'un partenariat mondial sur le développement et l'environnement. Une action rapide et concrète est nécessaire pour réaliser nos engagements sur le changement climatique, la protection des forêts et des océans, la préservation des ressources marines, et le maintien de la biodiversité. Nous appelons en conséquence tous les pays, développés et en développement, à orienter leurs politiques et leurs ressources vers un développement durable, qui préserve les intérêts tant des générations actuelles que des générations futures.

14. Pour maintenir l'élan donné par la Conférence de Rio, nous appelons les autres pays à se joindre à nous :

- pour parvenir à ratifier la Convention sur le changement climatique d'ici à la fin de 1993;
- pour établir et publier, avant la fin de 1993, des plans d'action nationaux, comme il a été prévu à la CNUED;
- pour protéger les espèces et leurs habitats naturels;
- pour apporter aux pays en développement un soutien financier et technique supplémentaire pour un développement durable, au moyen de l'aide publique au développement (APD). Ceci passera en particulier par la reconstitution de l'AID et, pour les actions globales, par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le but d'en faire un mécanisme de financement permanent;
- pour créer lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1992 la Commission du développement durable, qui aura un rôle vital à jouer pour le suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21;
- pour créer un processus international d'examen des principes relatifs à la protection des forêts et en entamant rapidement un dialogue, sur la base de la mise en oeuvre de ces principes, sur des arrangements convenus au niveau international, y compris une assistance internationale accrue;

- pour améliorer encore la surveillance de l'environnement global, notamment par une meilleure utilisation des données fournies par satellite et d'autres programmes d'observation de la terre;
- pour promouvoir le développement et la diffusion des technologies de l'énergie et de l'environnement, y compris des propositions de programmes technologiques novateurs;
- pour faire en sorte que la Conférence internationale sur la pêche en haute mer soit organisée dès que possible.

Pays en développement

15. Nous saluons les progrès économiques et politiques accomplis par de nombreux pays en développement, notamment en Asie de l'Est et du Sud-Est, mais également en Amérique latine et dans certaines parties de l'Afrique. Néanmoins, bien des pays dans le monde continuent à lutter contre la pauvreté. L'Afrique sub-saharienne suscite une inquiétude particulière.

16. Nous sommes attachés à un dialogue et à un partenariat fondés sur un partage des responsabilités et un consensus croissant sur les principes politiques et économiques fondamentaux. Des défis mondiaux, tels que la croissance démographique et l'environnement, ne peuvent être relevés que grâce à des efforts concertés de tous les pays. La réforme du secteur économique et social du système des Nations Unies constituera un pas important dans cette direction.

17. Nous constatons avec satisfaction que les principes d'une bonne gestion des affaires publiques sont de mieux en mieux acceptés. Le progrès économique et social ne peut être assuré que si chaque pays mobilise son propre potentiel, si toutes les catégories de la population y participent et si les droits de l'homme sont respectés. La coopération régionale entre les pays en développement favorise le développement et peut contribuer à la stabilité, à des relations pacifiques et à une réduction des dépenses d'armement.

18. Les pays industrialisés exercent une responsabilité particulière dans le maintien d'une économie mondiale saine. Nous tiendrons compte des